



AVIS DE COURSE
VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024

Internationale DF95 ARDRO CUP 2022

VOILE RADIOCOMMANDEE DE LA CLASSE « DF95 »

Du 11 au 13 novembre 2022

Plan d'eau de Pignedorée (Pierrelatte)

Autorité organisatrice : U.N.V.M. Pierrelatte

Grade 4

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS 2022,
- 1.5 le cas échéant, les règles expérimentales VRC Umpiring 2021
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Règles modifiées :
La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français

En cas de conflit dans la traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante ; vrc-pierrelatte.com.

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : vrc-pierrelatte.com.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Exclusion des concurrents Russes et Biélorusses.

La Fédération Française de Voile exprime son soutien et sa solidarité envers la Fédération Ukrainienne de Voile et la communauté sportive d'Ukraine. En conséquence, elle suit les recommandations et demandes unanimes tant de la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) que du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et de World Sailing, et décide de ne pas autoriser la participation d'athlètes et d'officiels russes ou biélorusses aux compétitions. Notre club s'aligne donc sur ces recommandations

Risque COVID 19

Les prescriptions nationales s'appliquent

- 4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe DF95 **et limitée à 76 concurrents.**
- 4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante – peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Pierre Gonnet – 4, boulevard Chandeysson – 26700 - Pierrelatte au plus tard le 21 octobre 2022



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 4.3** a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour les mineurs

5. DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits requis sont les suivants : 60 €.
- 5.2** Autres frais : repas midi et soir (**voir bulletin d'inscription**).

6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 12h00 le 1^{ER} novembre 2022 à partir du classement des coureurs du 1^{er} octobre 2022.

7. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

8. PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription :
- 10 novembre 2022 de 14h à 18h00
 - 11 novembre 2022 de 9h00 à 10h00
- 8.2** Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :
- 10 novembre 2022 de 14h à 18h00
 - 11 novembre 2022 de 9h00 à 10h00
- 8.3** Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
11 novembre 2022	10h00	Flottes à suivre
12 novembre 2022	9h30	Flottes à suivre
13 novembre 2022	9h30	Flottes à suivre

- 8.4** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après :
- 13h30 pour une nouvelle course
 - 15h00 pour une nouvelle flotte

9. SYSTEME DE PENALITE

Les règles expérimentales VRC Umpiring 2021 s'appliqueront

10. CLASSEMENT

4 courses devront être validées pour valider la compétition.

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de « Vainqueur de la ARDRO CUP 2022 »

Des prix de participation seront distribués à tous les compétiteurs.

13 PROTECTION DES DONNÉES**13.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Pierre Gonnet : gonnetpierre@hotmail.com

contact@pgmodelisme.com